

NOTICE PAYSAGERE

1- Etat initial du Terrain

La zone d'étude du projet de parc photovoltaïque se situe sur la commune de Mondragon dans le département du Vaucluse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet est prévu sur une zone d'environ 11.6 ha (voirie externe comme limite). Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit « Le Bréjas » situé à la limite Sud-Est de la commune de Mondragon. Il s'implante sur les parcelles suivantes : 000 OD 446, 447, 709, 791, 792, 793, 795, 896, 903, 904.

2- Urbanisme

La Commune de Mondragon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la dernière procédure a été approuvée le 02 mars 2020. Les parcelles sont situées en zone A (agricole). Les différentes mesures définies par l'étude d'impact permettent la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.

3- Description du projet

a) Aménagement du terrain

Le terrain est déjà relativement plat, la pente est inférieure à 10%. Les terrassements prévus sont liés à la création de voies à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de la centrale, à la création d'une bergerie et d'un parc de contention, ainsi qu'à la mise en place des postes électriques. Des abreuvoirs à destination des ovins seront disposés en de nombreux points de la centrale.

Le projet prévoit l'implantation de trackers photovoltaïques, c'est à dire des panneaux solaires pouvant suivre la course du Soleil dans la direction Est-Ouest.

L'enceinte clôturée représente une surface au sol de 107 586 m², soit environ 10,7 ha .

b) Implantation de la centrale

Caractéristiques principales

Sur la base des données techniques dont nous disposons et sous réserves qu'ils n'y ait pas d'évolution technologique, la centrale comportera 11 736 panneaux solaires photovoltaïques (soit 32 806 m² d'emprise au sol) de technologie monocristalline et d'une puissance unitaire de 625 Wc, pour une puissance totale installée de 7,335 MWc.

Elle permettrait la production d'environ 12828,7 MWh/an ce qui représente des économies de CO2 annuelles d'environ 2322 tonnes et l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 2740 ménages.

Disposition des capteurs

La centrale solaire proposée est composée de trackers photovoltaïques fixes orientés est-ouest. Ces rangées photovoltaïques sont faites par alignement de tables photovoltaïques de 24 ou 48 panneaux au format portrait. L'arête inférieure des tables est au minimum à 1,20 m du sol et l'arête supérieure est à 3,20 m du sol au maximum, l'inclinaison des panneaux étant de 55° au maximum.

L'espacement entre les rangées est de 6m10. Il permet de ne pas dépasser 40% d'emprise au sol, en respect du décret n°2024-318 du 8 avril 2024, publié au Journal Officiel et relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Fixation au sol des structures

Les ancrages utilisés sont des ancrages de profondeur composés de pieux battus enfoncés dans le sol. Le dimensionnement des pieux (espacement, profondeur) est le résultat des études géotechniques spécifiques qui restent à réaliser.

Câblage

Les câbles nécessaires à l'interconnexion des différents éléments de l'installation sont fixés dans les structures le long des rangées pour rejoindre un réseau de tranchées reliant les rangées entre elles ainsi que les postes électriques. Aucun réseau aérien de câble n'est prévu.

Onduleurs

19 onduleurs de taille 1136 mm de haut / 870 mm de large / 361 mm d'épaisseur et de capacité 320 kVA par unité seront implantés en bout de table.

Ces onduleurs ont pour fonction de convertir le courant et la tension continus produits par les panneaux solaires en courant et tension alternatifs triphasés de 50 Hz et 800 V.

Poste électrique de transformation

2 postes de transformation seront nécessaires. Ces postes de transformation ont pour fonction de rehausser la tension des onduleurs (800 V) à la tension du réseau public d'électricité 20 kV. Ce sont des bâtiments de faible volume (3,4m de haut / 2,5m de large / 7,5m de long), abritant les transformateurs (3150 kVA chacun) ainsi que les protections associées.

Les postes de transformation seront répartis sur la zone du projet de sorte à minimiser les pertes de tension jusqu'au point de livraison. Chaque container est ancré sur une dalle béton ferrailée de 50 cm de profondeur. Le choix des transformateurs n'a pas encore été arrêté, celui-ci sera validé plus tard dans la conception. Ces données sont indiquées sur les bases des données techniques que nous disposons, elles peuvent être amenées à varier en phase de réalisation.

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

La centrale photovoltaïque est ceinturée par une clôture maille rigide verte de 2m de hauteur garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité des installations en cas de tentative d'intrusion. Les clôtures seront en acier galvanisé et thermolaqué. Les poteaux seront en acier galvanisé, ancrés dans le sol par l'usage de fondations en béton de faible profondeur (80 cm environ) espacés de 2,5m. Un système d'alarme anti-intrusion est installé sur l'ensemble de la clôture. Ce système est en mesure de détecter une rupture dans la clôture et d'envoyer un signal d'alerte à un centre de sécurité. Les poteaux seront bouchés en leur sommet afin de ne pas présenter de danger pour la faune. Les clôtures seront enterrées de 50cm pour limiter l'intrusion de la faune.

4- Les matériaux

-Les trackers solaires seront en acier galvanisé.

-La bergerie de forme rectangulaire se composera d'un socle en béton peint teinte grise, les murs seront en bois traité et la toiture deux pentes (15%) en bac acier ton gris.

-Les postes de transformation seront en béton peint teinte beige.

-Composition des voiries lourdes :

La structure des pistes lourdes est principalement composée d'un géotextile et d'une épaisseur de GNT (graves non traitées). Souvent un fond de forme en GNT 0/60 ou 0/80 d'une épaisseur entre 20 et 50cm selon la nature du sol, et ensuite une couche de forme en GNT 0/31,5 de 10cm environ

La G2avp donnera le type de matériaux et les épaisseurs à utiliser en fonction de la nature des sols existants

Ces voiries seront nécessaires principalement pendant la phase de construction, elles seront également utilisées pour la maintenance pendant la phase d'exploitation.

5- Protection incendie

Le SDIS 84 a été contacté au sujet du projet. Le SDIS 84 a notamment rédigé un document recensant les prescriptions à suivre dans le cadre d'un projet photovoltaïque. Les principales mesures concernées par le projet sont :

- Des mesures de prévention du risque incendie ;
- Des mesures facilitant l'accès des secours ;
- Des mesures d'organisation des secours ;
- Des mesures de lutte contre les risques d'espaces naturels combustibles.

Ces mesures détaillées dans le document du SDIS 84 sont observées pour permettre la protection contre l'incendie.

Une bache à eau accessible aux engins de secours d'un volume de 120 m³ sera installée près de l'entrée de la centrale. Une voie pénétrante de 5m de large permet d'atteindre à moins de 100m tout point des divers aménagements.

6- Réseaux

a) Raccordement au réseau électrique

Un poste de livraison sera nécessaire selon les modalités de raccordement. Un poste de livraison est un bâtiment de faible volume (3,24 m de haut / 2,94 m de large / 9,26 m de long) permettant l'interface entre le réseau du gestionnaire de réseau électrique et la centrale solaire. Il contient notamment des dispositifs de protection électrique et un système de comptage de l'énergie produite et consommée. Le plan de masse joint détaille l'emplacement du poste de livraison.

b) Raccordement au réseau d'eau potable

L'installation ne nécessite pas de raccordement au réseau d'eau potable ou au réseau de rejet des eaux pluviales. Le seul raccordement nécessaire est celui au réseau électrique.

c) Réseaux à proximité du site

Une ligne souterraine HTA passe à l'Ouest du site.

d) Raccordement au réseau électrique

Dans le cas de la centrale au sol objet de ce rapport, il est envisagé un raccordement au poste-source de Piolenc situé à 10,5 km par la route. Les modalités de raccordement devront être confirmées par Enedis.

7- Espaces libres et plantation

L'emprise au sol ne dépassera pas 40% de l'assiette foncière.

Une zone de 10m autour des voiries sera entretenue et débroussaillée.

L'espace boisé le long de la route de Bollène sera conservé.

8- Accès

L'accès s'effectuera depuis la route de Bollène par un portail deux vantaux sécurisés.

L'ouverture du portail d'entrée dans le site sera muni d'un dispositif d'ouverture validé par le sdis de Vaucluse. Le site sera équipé d'un système de vidéo-surveillance permettant de couper à distance l'installation.

 CCE PARC SOLAIRE 58 Avenue d'Iéna 75116 PARIS urbanisme@cce-holding.com			M. Brusset	PERMIS DE CONSTRUIRE Lieu-dit "Le Brejas" MONDRAGON 84430M00001	PC4 - NOTICE PAYSAGERE	Affaire :
					L'ensemble des cotations est en centimètre	Phase avancement : PC
					Date : 31/03/2025	Format : A3 Paysage